

Ordonnances Macron



Encore pires que la loi travail !



Public, privé, toutes et tous concerné-e-s !

Ensemble, Organisons notre légitime défense sociale et collective

Nos organisations syndicales appellent toutes leurs structures et tous les salariés du privé, comme du public, les privés d'emplois et les retraités à s'inscrire dans la journée de

Votre licenciement en promotion

Par la barémisation des indemnités prud'hommes, l'employeur pourra budgéter le licenciement du salarié « récalcitrant ». Pour éviter que l'employeur fasse des erreurs un formulaire lui sera fourni par l'administration. Et quand bien-même, l'erreur sera admise puis pardonnée si la preuve de la préméditation n'est pas apportée par le justiciable.

Le CDD vous rendra éternellement précaire.

Le Contrat à Durée Déterminée initialement reconductible une seule fois, qui a été rendu reconductible 2 fois depuis les lois Rebsamen du précédent gouvernement, pourra être renouvelé autant de fois que l'accord d'entreprise le prévoira. Fini le CDI.

La paupérisation des salariés par les actionnaires.

Une multinationale pourra organiser par un jeu d'écriture le déficit de sa filiale française pour licencier sur le sol français alors que les autres filiales engrangeront le fruit de notre travail.

Les salaires des TPE seront les grands perdants.

Dans les entreprises de moins de 11 salariés l'employeur pourra négocier avec un de ses salariés puis faire voter par les 2/3 d'entre eux, un accord d'entreprise qui supprimerait, par exemple, la prime d'ancienneté.

La fin des Comité d'Hygiène de Sécurité et des conditions de travail

De plus en plus de burnout, plus de 1500 décès et plus de 600 000 accidents par an dus au travail. En réponse les ordonnances Macron fusionnent le CHSCT avec le reste des instances représentatives du personnel. L'acteur incontournable de la prévention des risques perd une partie de ses moyens après plus de 30 ans d'existence.

Moins de droits pour les salariés, plus de pouvoirs au patronat :

L'erreur, c'est encore les salariés qui trinquent

Le licenciement non motivé par l'employeur sera requalifié en erreur ce qui réduira à 1 mois, au lieu de 6 actuellement, le montant des dommages et intérêts auxquels aurait pu prétendre le salarié. L'employeur pourra inscrire le risque au bilan pour réduire proportionnellement la prime d'intéressement ou de participation au bénéfice.

Tout le monde est attaqué :

Pour les agents du service public c'est :

- ☞ blocage des salaires avec le gel du point d'indice et des grilles PPCR.
- ☞ Retour de la journée de carence
- ☞ suppression de 120 000 postes

Augmentation de la CSG : c'est une attaque contre la Sécurité Sociale.

Pour les retraités et les fonctionnaires c'est 200 € en moins par an !!!

« Et c'est pas fini... »

- Suppression de milliers d'emplois aidés
- Suppression du compte pénibilité
- Diminution des APL...

C'est inacceptable !

Abandon des ordonnances Macron !

Ces ordonnances détruisent le code du travail, menacent le CDI, laissant à la jeunesse toujours plus de chômage et de précarité.

Depuis 30 ans on décortique le code du travail et il n'y a jamais eu autant de chômage !

Mardi 12 Septembre il faut se faire entendre !
Rassemblement 14h00 Place du Palais de Justice
Tous et toutes ensemble : grève, arrêts de travail et manifestation unitaire

A partir de 12H00 sur la Place du Palais de justice pour un moment d'échange et de convivialité